



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Proposition de déclassement de l'ancienne sous-préfecture de WISSEMBOURG

#### Rapport n° CP/2016/429

#### Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider le déclassement des locaux de l'ancienne sous-préfecture de WISSEMBOURG.

Par convention du 22 avril 1982 conclue avec le Département du Bas-Rhin, l'Etat disposait de la propriété départementale sise 10 rue du Chapitre à WISSEMBOURG. Ces locaux étaient affectés aux services de la sous-préfecture de WISSEMBOURG. Dans le cadre de l'évolution du réseau des sous-préfectures, l'arrondissement de WISSEMBOURG a été fusionné avec celui d'HAGUENAU le 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec pour conséquence la libération de la propriété départementale précitée.

Ainsi par l'avenant n°1-2015 du 31 décembre 2015, à la convention du 22 avril 1982, l'Etat a remis à disposition du Département du Bas-Rhin, propriétaire, cette propriété bâtie.

Dans le cadre de sa stratégie immobilière et conscient de la nécessaire valorisation de ce patrimoine historique, l'Exécutif départemental souhaite céder, après déclassement, ce bien qui ne présente plus aucune utilité pour le service public départemental.

Pour devenir aliénable, un bien appartenant au domaine public d'une collectivité doit d'abord être désaffecté puis déclassé, et ce conformément à l'article L.2141-1 du Code général des propriétés des personnes publiques, afin d'intégrer son patrimoine privé.

Il apparaît que la propriété, cadastrée section 28 n° 82 sur la Commune de WISSEMBOURG et d'une contenance de 55,22 ares, n'est affectée à aucun service public ni à l'usage direct du public et que par voie de conséquence, il est proposé de la faire sortir du domaine public du Département par la présente décision.

Le déclassement de cette propriété constitue un préalable à sa cession qui s'engagera dans un deuxième temps. Pour information, la Commune de WISSEMBOURG, via l'Etablissement Public Foncier, s'est déclarée intéressée en vue d'un projet municipal.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- constate la désaffectation de la propriété départementale située à 10 rue du Chapitre à WISSEMBOURG ;*

*- décide de procéder au déclassement de la propriété départementale, cadastrée section 28 n° 82 sur la commune de WISSEMBOURG et d'une contenance de 55,22 ares et*

*ce conformément à l'article L.2141-1 du Code général des propriétés des personnes publiques.*

*Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à ce déclassement.*

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY